



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 23 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARUTION DU DECRET DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE

Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, se réjouit du renouvellement du classement du Parc naturel régional de Corse paru ce jour au journal officiel.

Ce 21 novembre, Edouard Philippe, Premier ministre, a signé le décret portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de Corse. Ce décret porte renouvellement pour une durée de quinze ans et il vient concrétiser un travail d'élaboration et de concertation menée de longue date par le président Jacques Costa et toute son équipe.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France se félicite que ce magnifique territoire du cœur de la Corse prolonge ainsi son ancrage au sein de son réseau. Créé en 1972, le Parc naturel régional de Corse a été un des tout premiers Parcs de France. Il en est un des plus connus et des plus emblématiques.

Dans une situation mondiale où notre environnement subit une pression telle que l'avenir même de notre espèce est menacé, les Parcs naturels régionaux veulent continuer à porter une parole volontaire. Le maintien des Parcs existants au sein de notre réseau et l'arrivée de nouveaux Parc comme celui de l'Aubrac en 2018 en sont une démonstration supplémentaire.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 53 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4400 communes, 4 millions d'habitants et 9,1 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr